



And-Jëf Authentique



PARTI AFRICAIN POUR LA DEMOCRATIE ET LE SOCIALISME

E-mail : infos@andjefpadsa.org - Site : <http://www.ajpadsa.org>



Document d'analyse du monde rural et de la politique agricole

« KARANGUE DUNDU NGIR TAWFEKH GI BAWAN CI KAW GI »

Une vision Politique de développement Agricole pour la sécurité alimentaire au niveau ménages

Dr Massirin SAVANE

Dr Ibrahima Lô

Introduction Une pauvreté extrême dans les zones rurales

Les populations humaines ont prospéré à partir du moment où elles ont pu "détourner" à leur profit une part croissante de la production végétale de la biosphère.

Tandis que la chasse elle profite d'une faune dont l'agriculture (élevage et culture) a de tout temps essayé de s'affranchir, la faune elle, profitera d'un jeu d'équilibre entre une activité alimentaire devenue récréative (la chasse) et une activité de subsistance devenue de plus en plus commerciale (agriculture).

Au Sénégal, depuis la mise en place des programmes d'ajustement structurels au milieu des années 80, le monde rural fait face à de multiples difficultés qui ont pour noms paupérisation des couches laborieuses, faiblesse des investissements par la raréfaction des ressources, baisse des rendements par l'absence d'un appui conseil adapté, dégradation des sols, mévente et/ou bradage des produits de rentes qui ont pourtant fini de marginaliser les cultures vivrières provoquant ainsi une précarité permanente au niveau de la sécurité alimentaire des ménages, bref un exode rural massif avec ses conséquences de mal vivre par inadaptation dans les bidonvilles des centres urbains.

Cette situation du monde rural évolue dans un contexte marqué par des tendances lourdes au niveau international telles que les changements climatiques, la détérioration des termes de l'échange et des prix des produits agricoles, le lourd endettement de l'État et des producteurs, les coûts élevés des facteurs de production et le refus catégorique des bailleurs de fonds par rapport à toute velléité de subvention de notre agriculture ; cette pratique est pourtant encouragée dans les pays développés pour satisfaire un petit nombre de producteurs.

Dans notre pays, pour une population estimée 10 564 303 (DPS, 2004) plus de la moitié, constituée d'acteurs ruraux, ne contribue que pour environ 10 % à la formation du Produit Intérieur Brut et n'absorbe en moyenne que 10 % du programme d'investissements publics depuis plusieurs années.

Cependant, les activités du monde rural, du fait de leurs effets en amont et en aval et du grand nombre d'acteurs sociaux qu'elles impliquent, doivent occuper

une place de choix dans toute politique tendant à réduire la pauvreté pour atteindre une croissance à deux chiffres.

Il est à noter qu'une croissance efficace contre la pauvreté sera forcément une croissance forte, bien répartie et portée par les activités du monde rural.

La politique à mettre en œuvre vise à avoir une croissance efficace en qualité et en quantité en ce sens que la contribution des activités du monde rural (agricole et non agricole) doit être prépondérante dans sa formation pour qu'elle ait suffisamment d'impact sur la pauvreté du plus grand nombre d'acteurs économiques.

Elle doit également produire une croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations de produits manufacturés et agricoles.

Pour cela, l'approche de développement durable pour une nouvelle société rurale doit porter sur la création de filières fortes à partir des exploitations familiales sans oublier la création d'exploitations de plus grandes envergures impulsées par une politique volontariste de création d'emplois non salariés pour l'insertion des jeunes ruraux.

La modernisation du monde rurale pour l'avènement d'une nouvelle Société rurale aura pour fondements la formation, pour l'éveil de conscience, des populations rurales, l'accès aux services sociaux de base, la modernisation des pratiques agricoles au sens large et l'avènement de services ruraux animés par des prestataires issus du monde rural et formés de manière adéquate pour la prise en charge des besoins des acteurs sociaux.

Ce document se veut être un outil qui suscite la réflexion pour une politique de rupture avec les orientations nationales actuelles sur le monde rural tout en préservant les accords qui lient notre pays à ses partenaires extérieurs.

La notion cardinale est la modernisation de l'agriculture familiale base de filières agricoles rentables intégrées aux autres activités de l'exploitation et à une économie nationale ouverte sur le monde.

Avant de développer les stratégies à mettre en œuvre pour la réalisation de cette vision de la nouvelle société rurale moderne, il nous sied de faire l'état des lieux de l'environnement du monde rural sénégalais.

État des lieux du monde rural

L'économie coloniale nécessitait une certaine spécialisation des pays dominés. Ainsi l'agriculture des colonies était essentiellement orientée vers la satisfaction des besoins de la métropole. Certaines spéculations de rentes furent ainsi introduites au détriment des cultures vivrières orientées vers l'autoconsommation. Ces produits sont alors importés car disponibles dans une autre colonie ; au Sénégal, la France a introduit l'arachide pour faire fonctionner les huileries tout en encourageant la consommation de riz importée de ses colonies asiatiques. Il faut cependant noter que l'indépendance politique n'a pas réussi à démanteler cette économie coloniale renforcée par l'avènement de sous-traitants (Grands commerçants) issus des grandes maisons métropolitaines (Maurel & Prom etc.)

Après l'euphorie des indépendances marquée par une période de conscientisation des masses grâce à l'animation rurale et l'avènement des coopératives villageoises, la traite arachidière a continué de rythmer la vie des populations rurales.

Les ressources tirées de l'arachide ont attiré toute une bureaucratie s'occupant du système d'encadrement issue de la clientèle politique. De grands organismes tels que l'ONCAD budgétivores sont mis en place pour administrer l'économie arachidière avec le résultat que l'on connaît.

A partir des années 70, les aléas climatiques combinés à la raréfaction des ressources étatiques, due à la gabegie bureaucratique et la détérioration des termes des échanges Nord-Sud ont eu comme conséquence un appauvrissement continu du monde rural et de l'État provoquant le démantèlement de plusieurs offices et manufactures. Cette situation de quasi faillite financière de l'État provoqua l'imposition d'une gestion technocratique de l'économie gage de l'appui des bailleurs de fonds et la mise en œuvre tour à tour de politiques de stabilisation et d'ajustements structurels. Ces politiques étaient sensées améliorer le cadre macro-économique ; elles entraînèrent un net ralentissement des investissements dans le monde rural qui se vida au profit de l'exode rural. Ces nouveaux urbains changèrent de mode de consommation ; ce qui provoqua la mévente et la baisse de prix des produits vivriers et une paupérisation croissante du monde rural.

La forte urbanisation créa de nouveaux besoins impossibles à ne pas satisfaire par les gouvernants pour éviter les troubles politiques.

Ces effets combinés au désinvestissement dû au service de la dette provoquèrent un ralentissement global de la croissance économique entre les années 1979 – 1993, qui se situa en dessous de la croissance démographique.

L'année 1993 fut marquée par les mesures d'austérités compilées dans un « Plan d'urgence » connu sous la dénomination de plan Sakho – Loum pour restaurer les capacités financières de l'État. Ce plan n'a pas pu empêcher la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994.

Cette mesure de drastique a tout de même permis à l'économie sénégalaise de renouer avec la croissance économique dès la première année de mise en œuvre pour atteindre en moyenne plus de 5% ces dernières années même si la principale spéculation du monde rural, à savoir l'arachide a fini de se faire distancer par les autres huiles végétales considérées moins contaminées par l'aflatoxine.

Il faut ainsi noter que sur la base d'une ligne de pauvreté correspondant à une consommation de 2400 calories par personne et par jour, la première enquête budget consommation (ESAM-I) a permis d'évaluer la proportion des ménages en dessous du seuil de pauvreté à 57,9% en 1994. Les premiers résultats du QUID évaluent cette proportion à 53,9% en 2001.

Le monde rural ne semble cependant pas trop bénéficier de cette embellie car l'incidence de la pauvreté y varierait entre 72% et 88 % alors qu'en zone urbaine, elle varie entre 44% et 59 %. Dans les deux cas, le taux de pauvreté demeure fort.

Il faut noter que cette situation décrite est fortement liée au contexte institutionnel et juridique.

Évolution du Contexte institutionnel et Juridique

Le cadre institutionnel au Sénégal a connu un long processus de mutation. En effet, la période post-indépendance, caractérisée par un État paternaliste omniprésent, a cédé la place à un État se cantonnant de plus en plus dans ses missions régaliennes alors que les besoins primaires ne sont pas encore réglés.

La Lettre Politique de Développement Agricole (LPDA) qui avait comme objectifs généraux : (i) accroître les productions animales de manière soutenue (ii) assurer la sécurité alimentaire, (iii) améliorer les revenus des producteurs et (iv) préserver les ressources naturelles, n'a pas obtenu les effets escomptés et fut remplacée par le Programme d'Adjustement du Secteur Agricole (PASA) mis en place en 1995 avec d'autres objectifs dont : (i) approfondir la libéralisation du commerce et des prix des produits agricoles, (ii) poursuivre la privatisation (iii) promouvoir un système foncier et une fiscalité favorable à l'investissement privé agricole et aux échanges.

Le Programme des Services Agricoles et d'Appui aux Organisations de Producteurs (PSAOP), avec ses quatre composantes : (i) restructuration des ministères de l'Agriculture et de l'Élevage (ii) recherches Agricole et Agroalimentaire (iii) mise en place de l'Agence Nationale pour le Conseil Agricole et Rural (ANCAR) (iv) appui aux organisations de producteurs, est une autre politique où les organisations de producteurs jouent un rôle de plus en plus prépondérant ; actuellement, l'État a fini de négocier le financement de la seconde phase du programme qui doit démarrer incessamment.

A côté de ces Programmes, l'État a développé plusieurs stratégies sous forme d'outils d'intervention tels que le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) qui permet: (i) de favoriser le désenclavement des zones de production, (ii) de faciliter l'évacuation des produits agricoles et le transport des intrants et des marchandises (iii) d'améliorer le stockage, la conservation et la transformation des produits agricoles (iv) d'appuyer la politique de décentralisation de l'État en contribuant efficacement au renforcement des capacités des collectivités locales en matière de conception, de programmation de leurs activités, de gestion des infrastructures de leur terroir.

Actuellement le PNIR a fusionné avec l'AFDS pour donner le Programme National de Développement Local (PNDL).

Le Programme de Développement de la Petite Irrigation (PDPI) puis le Programme d'Appui à la Petite Irrigation Locale (PAPIL) permettront, avec un

financement de la Banque Africaine de Développement de 16 milliards de francs sur 5 ans, une plus grande maîtrise de l'eau.

Pour la préservation de l'environnement, l'Etat a mis en place le Programme de Gestion Intégré des Eaux et des Sols (PGIES) qui tentera d'aider à la mise en œuvre d'une stratégie de gestion et de préservation de l'environnement et des ressources naturelles en mettant l'accent sur la restauration et la fertilisation des sols.

L'appui au secteur privé ne fut pas en reste avec comme objectif principal d'encourager l'émergence d'un secteur privé capable de prendre le relais de l'Etat avec: (i) des lignes de crédit à des conditions souples destinées au financement des besoins individuels et collectifs pour le secteur privé, (ii) un fonds de bonification pour alléger le taux d'intérêt sur le crédit (iii) un fonds de calamité pour limiter les sinistres encourus par le secteur privé, (iv) un appui aux systèmes de financement décentralisés genre caisses mutuelles ou coopératives d'épargne et de crédit, (v) un projet d'appui à la promotion des exportations agricoles.

Au-delà de toutes ces structures, l'Etat a tenté de mettre en place des programmes de renforcement des capacités des collectivités locales et des organisations paysannes et d'identifier des stratégies propres à chaque filière pour accompagner les politiques sectorielles.

De nos jours, l'Etat compte sur la Nouvelle Loi d'Orientation Agro-sylvo Pastorale qui a pour objectif de définir une politique agricole qui fasse de l'agriculture au sens large le principal facteur de croissance de notre économie.

Cette loi d'orientation amputée du projet foncier avant sa soumission aux élus s'inscrit parfaitement dans le cadre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD).

Ces différents programmes évoluent dans un contexte de tentatives d'organisations des producteurs initiés par les facilités offertes par la Nouvelle Politique Agricole de 1984 qui consacrait l'avènement des Groupements d'Intérêt Économiques (GIE) agricoles.

C'est ainsi que les groupes de GIE commencent à prendre la place des Coopératives qui avaient droit de cité depuis 1962.

Des organisations telles que le Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) furent créées à côté des fédérations d'associations ou d'ONG telles que la FONGS. Aujourd'hui nous avons d'autres organisations faitières telles que Forces paysannes, les 3P, la Confédération Paysanne etc.

De nos jours, l'État travaille à la mise en place d'un syndicat des acteurs du monde rural pour supprimer tous les intermédiaires entre lui et ceux-ci. Cet outil ne provenant pas de l'initiative des acteurs eux-mêmes, ne sera-t-il pas une autre entité bourgeoise qui va administrer l'économie rurale ? Depuis quand le patron crée-t-il un syndicat pour les ouvriers ? autant de questions dont les réponses influenceront sur l'avenir immédiat du monde rural.

Le contexte juridique dans lequel se meut tout ce dispositif institutionnel est aussi évolutif et est marqué par des mécanismes de protection, de soutien puis de libéralisation pressante due aux accords de la CEDEAO (prélèvement communautaire) de l'UEMOA (Tarif Extérieur Commun ou TEC) et de l'OMC (Taxe Conjoncturelle d'Importation ou TCI basé sur la « clause spéciale de sauvegarde ») pour les produits agricoles

Situation actuelle du monde rural

Une analyse grossière du monde rurale révèle une paupérisation grandissante des couches sociales malgré de multiples interventions d'organismes dépendants ou non de l'État. Une perspicacité grandissante laisse entrevoir un net revirement à partir de 1964 qui s'est traduit par le passage d'un développement de type communautaire à un développement de type productiviste. Ce type de développement fut porté le plus souvent par une formation inadaptée à des acteurs sevrés de l'animation rurale abandonnée au profit d'un encadrement rural de type administratif de plus en plus pléthorique, dominé par les ONG, les projets et les agences.

Une Formation rurale inadaptée aux besoins des acteurs

Avant la ferme-école de formation des conducteurs et des moniteurs créée à Louga en 1920 jusqu'en 1938, année de formation des premières promotions de vaccinateurs à Saint Louis pour la lutte contre les grandes épizooties, les pratiques de formation restaient anecdotiques au Sénégal.

L'État en prenant le relais des puissances coloniales, qui ont favorisé la plupart du temps l'émergence d'auxiliaires à la place de spécialistes, a continué à bénéficier de « l'expertise » de techniciens d'outre-mer dans les écoles de formation ; cela produit une formation très technique, avec une approche directiviste pour des populations non alphabétisées dans la plupart des cas.

Des modèles de développements véhiculés par d'autres modes de transmissions se sont greffés sur des savoir-faire locaux enseignés de pères en fils depuis des millénaires.

En outre, la crise des systèmes agricoles en 1970 révèle le caractère dépendant de notre système de formation aux ressources externes.

La formation du monde rural s'est intéressée à la formation pour augmenter la productivité de produits destinés à l'exportation pour l'acquisition de devises pour entretenir une administration pléthorique au détriment des cultures vivrières pour la souveraineté alimentaire et une plus grande conscientisation des masses laborieuses.

En 1985, le désengagement de l'État connu sous le slogan « Moins d'État et mieux d'État » sonna le glas et le dépérissement des quelques centres de formation encore existants (kérouane, Missirah, Guérina, Nioro, etc.

L'arrêt des recrutements automatiques dans la fonction publique en 1991 provoqua la multiplicité des offres de formation par plusieurs organismes tels que les projets et surtout les ONG.

Une politique Foncière floue héritée du colon

De toutes les lois promulguées depuis la période coloniale, celles concernant le foncier demeurent les plus incohérentes.

La loi actuelle reste une sorte d'amalgame du droit coutumier héritée du « momelu day » régis par le lamanat avant la colonisation et de la loi 64-46 du 17 juin 1964 relative au domaine national elle-même héritière du décret du 26

juillet 1932 dénommé « décret foncier de l'AOF » inspiré par la première législation de la période coloniale ou ordonnance royale du 17 août 1825 qui rétrocède à la colonie du Sénégal ses revenus pour ses dépenses intérieures.

Nous avons ainsi deux groupes de terre (i) les terres immatriculées, (ii) les terres du domaine national non susceptibles d'appropriation privée.

Ce domaine peut se décomposer en quatre catégories ; (i) les zones urbaines, (ii) les zones classées, (iii) les zones de terroirs, (iv) les zones pionnières.

Ainsi, avec cette loi, nous avons plus de 14 000 terroirs villageois non délimités abritant des « ouvriers agricoles » sans droit de propriétés sur les terres qu'ils exploitent.

Une Hydraulique rurale déficiente, non articulée à un réseau hydrographique sous exploitée

La politique d'hydraulique rurale fut fortement liée à la volonté de développer l'Élevage. La découverte en 1938 de la nappe maestrichtienne avec une surface de 150 000 km² permit la réalisation des premiers forages à exhaure mécanique pour l'abreuvement des animaux ; ainsi, le plan décennal d'équipement et de développement de 1947 à 1956 consacra la réalisation de 23 forages profonds tandis que les zones du Koya et du Ferlo furent classées réserves sylvo-pastorales pour favoriser les spéculations autres que l'arachide (LY, 1989).

En 1956, malgré l'ambiance d'« économie de traite », l'hydraulique pastorale et la protection sanitaire du bétail consommaient 85 % des dotations (2 403 millions F CFA) inscrites pour les investissements au titre du « Plan de Développement Économique et Social » (FEUTEN, 1955).

De 1960 à 1972, les efforts fournis par les Pouvoirs Publics restent dérisoires ; cela est confirmé par le fait que le sous-secteur ne reçoit que 10 % des crédits totaux alloués au secteur agricole en 1960 et ce même taux n'est que de 20 % dix ans plus tard (1972).

En 1971, l'effectif de cheptel bovin et de petits ruminants a atteint des niveaux records mais les épisodes de sécheresses ont provoqué la perte de 20 % du cheptel et la politique de mise en place de forages s'est intensifiée jusqu'à l'avènement des différents plans d'ajustements structurels.

Il faut cependant noter que durant toute cette période, l'accent a été mis sur des actions ponctuelles au détriment de politiques cohérentes et réfléchies basées sur le potentiel hydrographique national.

En 2000, les 1000 forages n'approvisionnaient que le tiers (30 %) des 14 000 villages du Sénégal ; à partir de 2003, 419 nouveaux forages s'ajoutèrent aux premières grâces essentiellement à des projets tels que le PNIR.

A côté de la remise en marche des forages dont la plupart était en panne, une politique de sauvegarde des eaux de ruissellement dénommée « bassins de rétention » est entreprise par les pouvoirs publics.



Approvisionnement en eau dans le fleuve Sénégal, CR de Ross Béthio

Une agriculture sous pluie, archaïque, étouffée par la prolifération de structures d'encadrement

Le paradoxe de l'agriculture sénégalaise réside dans ce constat amer : le Sénégal compte environ 65% de ruraux, 60% d'actifs agricoles. En outre, il s'avère que 49,1% des chefs de villages actifs sont des agriculteurs, des ouvriers agricoles ou des pêcheurs ; or le secteur primaire n'est intervenu qu'à hauteur de 16,5 % dans la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2003 avec un rôle presque marginal de l'agriculture au sens propre.

La difficulté est due au fait que cette agriculture demeure essentiellement familiale impliquant des acteurs peu équipés; elle demeure réfractaire aux investissements par déficit de garantie foncière dans les zones aménagées (vallée du fleuve Sénégal, vallée de l'Anambée) ou par manque de sécurité due à

son caractère essentiellement tributaire de la pluviométrie dans les parties non aménagées.

Depuis la période coloniale, force est de reconnaître que notre agriculture est dominée par la monoculture de l'arachide au détriment des cultures vivrières telles que le riz, le mil, le sorgho, le maïs etc.

Bien que cette culture de rente ait été l'objet de toutes les attentions avec une pullulation d'organismes d'encadrements à forte connotation bureaucratique (OCA, ONCAD, SODEVA, SONAGRAINE, ANCAR etc.), force est de reconnaître qu'en dépit des réformes déjà initiées, la situation des filières ne cessa de se dégrader à partir de la campagne 1996 / 1997. Ainsi, les revenus tirés de l'arachide ont chuté de 73% à 48% durant ces quinze dernières années nonobstant la rentabilité et le potentiel de croissance mis en évidence par plusieurs études (dont celle relative à la MAP filière arachide). En outre, à cette tendance baissière que connaissent les revenus de la filière, s'associe un déséquilibre dans la répartition des revenus au détriment du producteur qui assure des transferts nets aux autres acteurs privés de la filière.

Il s'ensuit des distorsions de plus en plus importantes en faveur des villes et au détriment des Campagnes.

Un Élevage non économique, traditionnel et à forte connotation sociale

Il est possible de répertorier plusieurs grandes étapes dans l'évolution des politiques de développement de l'élevage et partant des productions animales au Sénégal.

Avant 1960, le régime colonial s'est très tôt intéressé aux produits animaux pour ravitailler la métropole et développer le commerce inter-colonies (le riz asiatique vers le Sénégal et les produits animaliers vers d'autres colonies). En effet, le commerce de cuirs avec la métropole fut assez intense entre 1588 et 1677 pour s'éteindre vers 1764. Dans la première moitié du 19ème siècle, furent également exportés vers les Antilles des bœufs reproducteurs ou de trait (DIENG, 1974).

Les premières actions entreprises en matière d'élevage par les pouvoirs coloniaux furent des essais d'acclimatation du ver à soie et de la cochenille. Ces actions furent entreprises par le Baron Roger et eurent lieu entre 1822 et 1827 dans le Delta du fleuve Sénégal mais sans grand succès.

A partir de 1890, les vétérinaires de l'Escadron des Spahis sénégalais effectuèrent quelques travaux d'élevage relatifs aux espèces, à la race, aux maladies et aux méthodes d'élevage pratiquées.

En 1904, le Service Zootechnique et des Épizooties plus tourné vers la protection sanitaire fut créé à la suite des hécatombes périodiques provoquées par la peste bovine depuis 1828, 1866, de 1891 à 1893 du Tchad au Soudan. Cette même peste sévira de 1919 à 1920 du Niger au Sénégal (GALLAIS, 1972).

De 1960 à 1972, les efforts fournis par les Pouvoirs Publics restent dérisoires ; cela est confirmé par le fait que le sous-secteur ne reçoit que 10 % des crédits totaux alloués au secteur agricole en 1960 et ce même taux n'est que de 20 % dix ans plus tard (1972).

En 1971 l'effectif de cheptel bovin et de petits ruminants a atteint des niveaux records mais les épisodes de sécheresses ont provoqué la perte de 20 % du cheptel. Dans la décennie qui a suivi, les différentes actions d' « Opérations de Sauvegarde du Bétail » (O.S.B.), se traduisant par la distribution par l'Etat d'aliments concentrés, de pierres à lécher et de produits antiparasitaires, ne furent que des palliatifs éphémères contre le pire dans un contexte de détérioration des termes des échanges entre le Nord et le Sud et de raréfaction des ressources extérieures; d'où l'avènement des différents Plans d'Ajustements Structurels (P.A.S).

A partir de 1982, l'État privilégia des actions moins ponctuelles avec des stratégies de développement de l'Élevage à long terme ; ce fut la période de mise en place de structures d'exécution tels que les projets (PDESO, PRODELOV, PRODEC etc.).

En 1984 la Nouvelle Politique Agricole fut adoptée dans un contexte où la contribution du sous-secteur au PIB du secteur primaire a régulièrement progressé pour se hisser à 35,5 % alors que les crédits affectés à l'élevage stagnent à 3 % du total consacré au secteur agricole.

La balance commerciale demeure déficitaire car les exportations concernent essentiellement les cuirs et peaux tandis que les médicaments vétérinaires et les produits laitiers provoquent une véritable hémorragie financière pour le pays.

La priorité donnée à la lutte contre les épizooties, en rendant certaines vaccinations obligatoires et en appliquant des mesures sanitaires strictes, donna des résultats appréciables qui se sont traduits par une augmentation rapide du cheptel bovin. Aujourd'hui, le Sénégal est déclaré pays indemne de peste bovine.

D'après les résultats de la 2ème Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM II), réalisée en 2001-2002 auprès de 6600 ménages (MEF/DPS, 2004-b), le bétail est un bien précieux, comme la terre, surtout en milieu rural mais sa forte propension à jouer un rôle de prestige pour celui qui le possède demeure.

Plus de 56 % des ménages sénégalais possèdent du bétail : 7 % possèdent du gros bétail, 16,7 % de petits ruminants et 32,4 % les deux types.

La plupart des ménages ruraux propriétaires de bêtes (près de 55 % de l'ensemble des ménages) élèvent, à la fois, du gros bétail et de petits ruminants. Le cheptel du Sénégal est estimé en 2004 à 3,039 millions de bovins et 8,764 millions de têtes de petits ruminants tandis qu'on dénombre 26,245 millions de têtes de volailles (DIREL, 2004).

Au-delà de la forte connotation sociale, les contraintes au développement de l'Élevage sont aujourd'hui d'ordre sanitaire, génétique, et alimentaire.

Autres activités Rurales balbutiantes dans le tiers sud

Les autres activités rurales hormis les activités agricoles au sens large concernent les prestations de services par des acteurs ruraux formés par des structures d'appui-conseil tels que la Société de Développement et des Fibres Textiles (SODEFITEX) qui intervient dans le tiers sud du pays et qui s'évertue à créer un environnement économique impliquant d'autres acteurs qui ne s'adonneraient pas seulement à l'agriculture et à l'Élevage mais à tout ce qui tourne autour de ces deux activités principales.

Cette vision d'élargir l'économie rurale à d'autres secteurs non agricoles est encore balbutiante dans cette partie du pays.

Les nouvelles orientations

La nouvelle politique à développer en direction du monde rural aura pour ambition de former un nouvel acteur rural pour la promotion d'une nouvelle société rurale bénéficiant d'un appui –conseil cohérent et efficient.

A terme, ces acteurs économiques, ayant accès aux services sociaux, bénéficiant d'une nouvelle politique foncière dans un climat d'égalité des chances quel que soit le genre, doivent atteindre une souveraineté alimentaire au niveau des ménages et un épanouissement humain intégral qui réduira les fractures de mieux être villes/campagne.

Pour atteindre nos objectifs, il est impératif de mettre en place un plan stratégique articulé autour de cinq grands axes :

La réduction de la fracture ville/campagne.

Une Formation au service de la nouvelle conscience rurale

La réduction de la vulnérabilité des activités agricoles

La maîtrise de l'eau est une autre politique de sécurité sur le plan agricole.

L'intensification, la diversification et la modernisation de l'agriculture

La sécurité alimentaire par une souveraineté renforcée...

...par la promotion de deux catégories d'agricultures modernisées

...basées sur des zones à vocation agricole.

La transformation sociale de l'éleveur dans une optique de modernisation de l'Elevage

Formation Rurale articulée au milieu pourvoyeuse de prestataire villageois

Une meilleure Gouvernance locale

La décentralisation doit se traduire par un rapprochement gouvernants /gouvernés et une meilleure démocratie.

La nouvelle orientation doit permettre aux collectivités locales d'être mieux gérées en fixant les critères d'éligibilité de son personnel dirigeant et en accroissant les revenus tirés des fonds propres et par une meilleure répartition des ressources budgétaires étatiques.

Une bonne politique de cadastre rurale permettra d'affecter la gestion des espaces compris entre terroirs aux collectivités locales.

La gestion des ressources sera décentralisée et l'État aura pour rôle le contrôle de l'utilisation des deniers.

Les politiques de développement devront être plus participatives et les flux marchands partiront du monde rural pour les produits agricoles en réduisant le rôle des intermédiaires.